



Fribourg, le 30 mars 2016

Direction des Finances DFIN

Rue Joseph-Piller 13

1701 Fribourg

A l'attention de Mme Josette Moullet Auberson

Chère Madame,

Veillez trouver ci-dessous la position du parti socialiste fribourgeois relative à la loi modifiant la loi sur la Banque cantonale.

En vous remerciant et vous adressant nos meilleures salutations.

Consultation Loi sur la BCF

Le PSF a examiné avec attention le projet de loi présenté, issu d'une longue réflexion et de très bonnes discussions entre le Président du CA, le Conseiller d'Etat Directeur des finances et les présidents des groupes politiques au Grand Conseil durant près de 2 ans.

Le PSF salue ce mode de procéder qui a le mérite d'orienter immédiatement la réflexion vers une solution pragmatique susceptible de trouver une majorité au Grand Conseil. D'autres projets devraient aussi, lorsqu'ils sont d'importance cantonale, être soumis aux groupes politiques avant leur mise en consultation, ce qui facilite grandement le processus législatif.

Cela étant, le PSF est conscient que les règles sur les marchés bancaires se sont renforcés, avec un rôle plus incisif de la FINMA notamment. Toutes les règles de mise en conformité avec les nouvelles autorités ou les nouvelles dispositions légales supérieures ne suscitent donc pas de réaction du PSF, qui les acceptent. Néanmoins, si le PSF est d'accord d'assouplir quelque peu les règles de nomination, il souhaite que le fort ancrage cantonal de la BCF demeure. Dans ce sens, le PSF estime qu'il est nécessaire que les comptes de la BCF soient encore approuvés par le Grand Conseil, et non par le Conseil d'Etat.

Pour la procédure de nomination, le PSF peut accepter cette création d'un comité de sélection, telle que proposé. Par contre, la nomination des membres doit rester telle quelle, étant précisé que les personnes à nommer pourront être ou non membres du Grand Conseil, au vu des compétences

requis. Le PSF tient en outre à ce que les femmes soient mieux représentées au CA, de même qu'un multipartisme politique. Par ailleurs, il serait bien que l'un ou l'autre membres du CA soient aussi de bons connaisseurs des finances publiques et/ou du fonctionnement des PME locales.

Dans les articles concernés, le PSF se détermine comme suit, uniquement sur les articles qu'il souhaite commenter :

Ad. 14 Le PSF demande le maintien de l'approbation des comptes par le Grand Conseil.

Ad. 21 al. 1 : avec la variante proposée, que signifient les termes « en principe pour une période de 4 ans », si le CA devait nommer le président à l'avenir ? Le but est-il de nommer pour plus ou moins de 4 ans ? Le système actuel semble toutefois meilleur, sans que le PSF ait un avis définitivement arrêté sur cette question. Le PSF souhaite simplement une solution qui permet d'éviter des nominations de copinage ou de recyclage politique.

Ad. 27 Cette nouveauté va dans le bon sens. Mais faut-il 9 membres ? et faut-il 3 membres du CA ? cela paraît relativement lourd pour un tel fonctionnement. 4 membres du GC, et 3 autres (CE et CA), paraît être une solution plus appropriée, quand bien même la solution proposée pourrait être acceptable.

Ad. 41 Le PSF demande le maintien de la version actuelle, soit l'approbation par le Grand Conseil.

Pour le PSF, Pierre Mauron, président du groupe PS